

Article

« L'identité européenne : du déterminisme historique à une objectivité culturelle »

Daniel Rochat

Études internationales, vol. 32, n° 3, 2001, p. 455-473.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/704315ar>

DOI: 10.7202/704315ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

L'identité européenne : du déterminisme historique à une objectivité culturelle

Daniel ROCHAT*

À l'être en devenir

RÉSUMÉ : *Comme d'autres avant elle dans l'histoire, l'Union européenne, en même temps qu'elle se dote des institutions nécessaires à son fonctionnement est en quête d'une identité. Identité à trouver ? À re-trouver ? À construire ? Mythologie à ré-écrire ? La question n'est pas si simple. En effet, s'il est bon de dénouer l'écheveau des racines, s'il est bon de faire référence à un héritage commun, encore faut-il s'interroger sur les raisons qui motivent une telle démarche, sur la problématique mise en œuvre pour aboutir, sur l'usage fondamental qui en sera fait. Les exemples ne sont pas rares de ces identités devenues meurtrières à force de se contempler dans leur propre reflet alors qu'elles renvoient fondamentalement à l'Autre.*

ABSTRACT : *As many others in the history, the European Union, while building its institutional tools is in search of its own identity. Identity to be found ? Mythology to be written ? The question is far from simple for people. For it is certainly commendable to want to untangle the complexity of our roots and to refer to a common heritage, but not without trying to explain the reasons for such an approach, the methods used to achieve such a goal and the fundamental way in which these findings will be used. Examples abound of such identities becoming fatal through too much self-contemplation whilst they should fundamentally reflect towards the Other.*

Les 21 et 22 octobre 1999, s'inscrivant dans le processus de réflexion lié à la mise en chantier du Musée de l'Europe, se tenait au Parlement européen de Bruxelles un colloque international consacré aux *frontières de l'Europe*. Au-delà du sujet pressenti pour cette première rencontre, les notions d'identité et de culture européennes apparaissaient en trame de fond dans les interventions présentées à la réflexion de l'auditoire. Le propos de la présente analyse vient d'une interrogation, simple et brève dans sa formulation, mais complexe dans les réponses qu'elle suppose, qui fut partiellement évoquée par le directeur général du Musée de la Civilisation de Québec, Roland Arpin, lors de son allocution. Présentant les enseignements que les responsables du projet européen pourraient tirer de cette expérience, il posa la double question de la conception du musée et de son – ses – destinataire(s)¹. Il est bien évident que le *comment* et le *pour* qui doivent présider à la réflexion d'une telle entreprise ; cependant la question n'apparaît pas comme double mais bien triple, car il importe également de se demander *pourquoi* ?

* Professeur à l'Institut d'études européennes de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique.

1. Les actes de ce colloque sont en préparation.

Plus globalement, et hors du cadre du Musée de l'Europe, il est en effet légitime de s'interroger sur les raisons qui motivent cette volonté de définition d'une identité et d'une culture européennes. L'historien de l'antiquité et l'archéologue qui écrit ces lignes ne devrait que se réjouir d'une telle démarche, de cette remise à l'honneur du culturel, s'il n'avait la crainte de l'usage fonctionnaliste qui sera fait de ce substrat. Cette crainte ramène la problématique à l'une des questions essentielles posées par Roland Arpin – celle du comment –, non pas en tant que réalisation muséale formelle, mais en tant que contenu de cette identité et de ses référents culturels. Que mettre dans cette identité ? À quoi faire référence ? Quels sont les critères retenus et selon quel questionnaire méthodologique ? En un mot, que faire dire à l'histoire ?

Cette analyse posera plus de questions qu'elle n'apportera de réponses ; elle ne se veut rien d'autre qu'une première approche, l'esquisse d'une réflexion portant sur un sujet combien vaste et passionnant. Le choix méthodologique s'est délibérément porté sur l'évocation succincte d'un certain nombre de lieux communs malheureusement redondants dans la littérature dite *scientifique*. Ce préambule implique que la démarche suivie ne prétend pas à l'exhaustivité, que ce soit au niveau heuristique ou du point de vue du raisonnement. Au travers de ces quelques rappels trop succincts, le texte propose au lecteur une *disputatio* informelle qui, plutôt que d'asséner des vérités qui ne seraient que trop personnelles, veut interpeller sur le défi profondément humain que représente la problématique de l'identité européenne. L'objectif n'est pas d'affirmer, mais, modestement, de susciter questions et, pourquoi pas, doutes. Certains propos paraîtront peut-être naïfs ou emportés ; ils ont pour eux l'excuse de l'enthousiasme.

I – Un discours officiel

Le questionnement évoqué en introduction est d'autant plus pertinent que la problématique de la définition d'une identité et d'une culture européennes a été initiée par les organes officiels de l'Union européenne. En effet, même si les rapports que les institutions communautaires ont entretenus dans leur histoire avec cette thématique semblent ambigus, il n'en reste pas moins vrai que tentative est faite de définir, voire de créer très officiellement une identité et une culture européennes³. L'article 151 du traité d'Amsterdam en témoigne :

2. À cet égard, on lira avec intérêt l'introduction de Roger-Paul DROIT (dir.), *Les Grecs, les Romains et nous : l'Antiquité est-elle moderne ?*, Colloque, Paris, 1991, pp. 5-14.
3. M. BENZONI et M. DUMOULIN, *L'identité européenne, enjeu de politiques culturelles et d'information ?*, à paraître. Voir également pour sa mise en perspective historique, M. McDONALD, « L'identité européenne – une approche anthropologique », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions sur l'identité européenne*, working paper de la cellule de prospective de la Commission européenne, 1999, http://www.europa.eu.int/comm/cdp/working-paper/identité_européenne_fr.pdf, pp. 83-84.

1. La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.
2. L'action de la Communauté vise à encourager la coopération entre États membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action dans les domaines suivants :
 - l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens ;
 - la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne ;
 - les échanges culturels non commerciaux ;
 - la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel.
3. La Communauté et les États membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la culture, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.
4. La Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures.
5. Pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, le Conseil adopte :
 - statuant conformément à la procédure visée l'article 251 et après consultation du Comité des régions, des actions d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des États membres. Le Conseil statue à l'unanimité tout au long de la procédure visée à l'article 251 ;
 - statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, des recommandations⁴.

Du Comité Adonino⁵ au traité d'Amsterdam, en passant par le programme-cadre *Culture 2000*⁶, les discours officiels⁷ ou encore les publications et

4. CE, *Version consolidée du Traité instituant la Communauté européenne. Article 151*, in JO, C 340, 10/11/1997, pp. 127-128.

5. CE, *Communication de la Commission sur l'Europe des citoyens*, COM (88) 331 final, 24/06/1988.

6. Ses objectifs sont la mise en valeur d'un espace culturel commun caractérisé par ses diversités culturelles et par son héritage culturel commun. COMMISSION EUROPÉENNE – DG CULTURE, *Programme Culture 2000 – Appel à candidatures pour l'an 2000*, http://europa.eu.int/comm/culture/culture2000_fr.html.

7. Par exemple V. REDDING, *Vers une histoire européenne*, discours prononcé le lundi 5 mai 2000 à Luxembourg dans le cadre du Colloque organisée par l'Association internationale des Musées d'histoire, <http://europa.eu.int/comm/culture/discredeuroclio-5-00.pdf>. On y lit, entre autres, que : « Notre continent est le foyer où s'est développée une civilisation exceptionnelle, qui a marqué le reste du monde par son apport de la démocratie, de l'État de droit, de l'humanisme, des techniques et des arts [...] ». Certes il y est précisé que l'Europe a bénéficié des apports des autres civilisations, mais de manière fort *anecdotique*.

réalisations audiovisuelles⁸, tout est mis en œuvre pour rappeler, depuis le haut de la pyramide, aux citoyens des pays membres leur appartenance à un fonds culturel commun⁹. Ce processus met d'ailleurs l'histoire à contribution, comme en témoigne cette résolution du Conseil de l'Union européenne¹⁰ :

Résolution du Conseil du 28 octobre 1999 relative à l'intégration de l'histoire dans les activités culturelles de la Communauté (1999/C 324/01)

Le Conseil de l'Union européenne, vu le traité instituant la Communauté européenne, considérant ce qui suit :

1. la coopération et l'intégration européennes devraient se fonder sur la reconnaissance et la préservation de la diversité culturelle ainsi que sur la compréhension mutuelle des peuples de l'Europe, notamment compte tenu de l'élargissement futur de l'Union européenne ;
2. la vie quotidienne des peuples de l'Europe a été modelée par des expériences historiques différentes ; la connaissance des expériences et des souvenirs communs renforce les liens unissant les citoyens européens et contribue à l'émergence d'une conscience européenne ;
3. l'Europe constitue également une communauté partageant les mêmes valeurs ; l'unification de l'Europe sur la base des principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie est le fruit d'expériences historiques qui représentent aujourd'hui notre patrimoine commun ; la connaissance de l'histoire des peuples de l'Europe contribue à garantir que ces principes politiques et les valeurs qui les sous-tendent sont solidement ancrés dans l'esprit des citoyens européens ;
4. outre l'enseignement de l'histoire et de l'art à l'école – qui incombe aux États membres – les livres, la télévision, les nouveaux médias, les musées, les bibliothèques, les archives et les musées du cinéma jouent un rôle toujours plus important dans la transmission des connaissances historiques ;
5. le symposium « Culture historique européenne au XXI^e siècle », qui s'est déroulé les 25 et 26 janvier 1999 à Bonn, a examiné un large éventail d'actions positives destinées à favoriser la connaissance de l'histoire des peuples européens, par exemple :

8. Voir à ce sujet N. TOUSIGNANT, « On ne peut percevoir ce que l'on ne connaît pas. L'image officielle de la commission à travers quelques productions vidéo », in *Annales d'études européennes de l'Université catholique de Louvain*, vol. 2, 1997, Bruxelles, 1998, pp. 135-159.

9. I. KARLSSON, « Comment exprimer aujourd'hui et demain l'identité européenne ? », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions ...*, op. cit., pp. 69-79. L'auteur souligne de manière très franche que l'identité européenne ne peut se définir sur base de directives ou de séminaires mais qu'elle doit venir des citoyens eux-mêmes. Cette vision correspond à celle défendue dans cette étude sous le vocable *naturaliste* par opposition à la vision *fonctionnaliste*.

10. Résolution 1999/C 324/01 du Conseil de l'Union européenne relative à l'intégration de l'histoire dans les activités culturelles de la Communauté, in *JO*, C 324, 12/11/1999, p. 1.

- en promouvant la traduction d'ouvrages historiques,
- en encourageant les échanges de documentaires historiques entre les organismes européens de radiodiffusion et de télédiffusion,
- en favorisant la coopération à l'échelle européenne entre musées à caractère historique,

Estime d'un commun accord

- qu'il est nécessaire de contribuer à une meilleure connaissance réciproque de l'histoire et de la diversité des expériences historiques des peuples de l'Europe par un renforcement de la coopération entre les États membres et entre d'autres organismes compétents,
- qu'il est nécessaire de tenir compte du domaine historique non seulement dans le cadre des actions communautaires en faveur de la culture, mais également dans d'autres programmes d'encouragement, par exemple dans le domaine de l'éducation et de la recherche, compte tenu de la cohérence et de la complémentarité nécessaires entre les actions communautaires d'encouragement,

Invite la Commission

- à prendre en compte d'une manière adéquate des projets en rapport avec l'histoire dans la mise en œuvre de l'instrument unique de financement et de programmation en faveur de la coopération culturelle, une fois adopté, ainsi que d'autres instruments pertinents,
- à veiller à ce que ce type de projets ait le caractère le plus paneuropéen possible afin d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'histoire des peuples européens, contribuant ainsi d'une manière non négligeable à la coopération et à l'intégration européennes,
- à s'efforcer de coopérer étroitement avec le Conseil de l'Europe et l'Unesco dans le cadre des projets en rapport avec l'histoire,
- à assurer la coordination entre les programmes et activités existant dans les domaines concernés.

La vigilance est en effet de mise si l'on se souvient par ailleurs d'un passé, lointain ou même récent, riche d'épisodes où l'histoire fut utilisée pour valoriser ou justifier tel régime ou telle idéologie. Quelques précédents illustrent particulièrement bien le propos. Creuset de références communes et d'exemples à suivre, le fonds culturel gréco-romain antique – plus particulièrement Sparte et son système social, mais aussi Cicéron et son éloquence – a été un repère fondamental pour la France *pré et post-révolutionnaire*. Malheureusement il fut mal compris, mal interprété dans ses applications politiques, ses projets éducatifs et même dans le style pompier de certains peintres¹¹. Même engouement, même récupération avec la mise à l'honneur de l'image du

11. F. HARTOG, « Liberté des anciens, liberté des modernes : la Révolution française et l'antiquité », in R.-P. DROIT (dir.), *Les Grecs, les Romains ...*, op. cit., pp. 119-138 ; C. MOSSÉ, *L'antiquité dans la Révolution française*, Paris, 1989.

Gaulois lors des campagnes archéologiques napoléoniennes, notamment sur le site d'Alésia, encore surmonté aujourd'hui de la fière statue de Vercingétorix. La symbolique n'est que trop évidente : magnifier la résistance des *ancêtres* opposés aux troupes romaines et façonner ainsi une sorte de *syncrétisme* associant leur bravoure à celle du peuple français. Plus récemment, la politique se jouait à nouveau de l'histoire en détournant les thèses de G. Dumézil consacrées aux Indo-Européens, ou encore, lors d'une trop fameuse *réinterprétation* de l'héritage grec par le front national français, le tout sous un couvert scientifique extrêmement vicieux.

S'agissant des Indo-Européens, la fin des années soixante vit apparaître un groupement rattaché à la nouvelle droite qui, voulant sans doute se parer de tout le *sérieux* qui sied à une association *respectable*, n'hésita pas à faire jouer à la Grèce un rôle éponyme par le référent qu'il se choisit¹². À la faveur des différentes publications liées de près ou de loin à ce groupement, les thèses aryanisantes furent remises au goût du jour à travers la problématique indo-européenne. Michel Poniatowski¹³ n'hésita pas à développer en 1978 la théorie d'une civilisation indo-européenne *déterminant l'unité de culture et d'origine des peuples européens*, et assumant rien moins que les fondements de la *race blanche*¹⁴. À ce propos, il s'explique :

De l'Inde à l'Islande, presque toutes les populations blanches ont la même origine culturelle, et une parenté ethnologique confirmée par la distribution spécifique des groupes sanguins¹⁵.

... ceci au moment même où des scientifiques plus objectifs et moins orientés précisaient les limites de la biologie et plus précisément de l'hématologie¹⁶.

Quant au front national¹⁷, l'intervention de Marie-France Stirbois¹⁸ le 2 mai 1990 à l'Assemblée nationale démontre bien toute l'*ingéniosité* pseudo-scientifique déployée afin de justifier une position xénophobe lors d'une *leçon d'histoire* consacrée à une prétendue conception de la démocratie chez les Grecs¹⁹. Tout y passe, depuis la récupération de Platon, jusqu'à la déformation

12. Il s'agit du GRECE, autrement dit, Groupement de recherche et d'études sur la civilisation européenne.

13. Homme politique français né en 1922, il occupa la fonction de ministre de l'Intérieur de 1974 à 1977 suite à l'accession de Valéry Giscard d'Estaing à la présidence de la République.

14. Citation de M. PONIATOWSKI, « L'avenir n'est écrit nulle part », Paris, 1978, dans M. OLENDER, « Georges Dumézil et les usages 'politiques' de la préhistoire indo-européenne », in R.-P. DROIT (dir.), *op. cit.*, pp. 201-203.

15. *Ibid.*, p. 202.

16. *Ibid.*

17. Faut-il le rappeler, récupération malheureuse du nom d'un mouvement français de patriotes œuvrant lors de la Seconde Guerre mondiale.

18. Membre du Bureau politique du Front National déléguée aux actions catégorielles, députée entre 1989 et 1993.

19. « Discussion du projet de loi Jean-Claude Gayssot tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe », *Journal officiel de la République française*, n° 18, 3 mai 1990, pp. 907-911.

de propos d'Hippodamos de Milet²⁰ à qui l'on attribue la volonté de parquer les *étrangers* dans les cités antiques²¹. L'exemple est révélateur d'une *mal-digestion* de la pensée grecque, voire d'un détournement de l'histoire, « une Grèce dont se réclame le front national [qui ne serait] qu'une caricature de la Grèce qu'étudient les historiens de l'Antiquité²² ». Cette démonstration serait presque comique de bêtise si elle ne trouvait autant d'oreilles crédules à influencer.

S'il est bon de se référer à ces exemples connus et reconnus aujourd'hui, la démarche ne doit pas conduire à une assimilation simpliste de situations nécessairement – et historiquement – différentes, aboutissant ainsi à une conclusion trop hâtive qui décréterait qu'une attitude contemporaine similaire serait aussi spacieuse. Il ne s'agit pas non plus d'endosser le rôle d'un de ces « oiseaux de mauvaise augure qui se crispent sur la défense obsessionnelle et intéressée d'entités culturelles autonomes et 'fermées'²³ ». En accord avec Truls Frogner qui rappelle que croire en l'Europe et en l'émergence d'une identité n'exclut pas d'en critiquer le processus²⁴, le propos est de mettre en garde contre les dangers d'un enthousiasme légitime qui ne serait pas tempéré d'une mise en prospective ainsi que d'un minimum d'esprit critique. Être toujours vigilant quant aux choses, parfois très – trop – évidentes que l'on porte à notre réflexion, voilà un travail de l'intellect nécessaire à la bonne compréhension d'une réalité complexe vécue au quotidien.

Récemment, des études basées sur l'évolution et les enjeux de l'histoire des représentations de l'Antiquité ont fait apparaître ce passé *comme une réalité imaginaire et mouvante plutôt qu'une donnée historique de fait*²⁵. Comme le dit fort bien Michel Olander, « les interrogations relatives aux origines traduisent bien trop souvent des aspirations téléologiques éclairant l'avenir politique de l'Europe et de l'Occident²⁶ ». Dans le cas bien précis du rôle joué par l'histoire dans cette démarche identitaire, des voix se font entendre – et cela parfois même à l'initiative de la Commission européenne, le fait est suffisamment heureux pour être signalé – pour souligner que les méthodologies utilisées dans les années 1980 furent sensiblement les mêmes que celles mises en œuvre au XIX^e siècle. Ce regard rétrospectif rappelle que bon nombre de travaux scientifiques, menés dans des enceintes académiques et sanctionnées officiellement ou officieusement par les institutions européennes ont été

20. Architecte grec du V^e siècle a. C. n. à l'origine de l'organisation rationnelle de la cité selon un plan urbanistique en damier. Ce type d'organisation trouve des prolongements jusque dans nos villes modernes.

21. « Discussion du projet de loi Jean-Claude Gaysot ... », *op. cit.*, p. 909.

22. Comme le rappelle Nicole Loraux dans un article pour le moins caustique : N. LORAUX, « La démocratie à l'épreuve de l'étranger », in R.-P. DROIT (dir.), *op. cit.*, pp. 165-188.

23. V. REDDING, *op. cit.*

24. T. FROGNER, « L'identité européenne : le point de vue d'un Européen norvégien ou d'un Norvégien européen », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions ...*, *op. cit.*, p. 80.

25. R.-P. DROIT, « Préambule. Où l'on entrevoit Socrate faisant son marché », in R.-P. DROIT (dir.), *op. cit.*, p. 7.

26. M. OLENDER, *op. cit.*, p. 193.

articulés selon deux problématiques de base : l'une qualifiée d'historiciste, dégageant les critères habituels tels christianisme, humanisme, démocratie ; l'autre étudiant l'évolution du concept – géographique, mythologique, géopolitique – au cours des siècles. Cette lecture des différentes *histoires de l'Europe*, pour critique qu'elle soit, ne doit pas conduire à tout rejeter en bloc ; certains éléments doivent être réunis de manière constructive en comprenant alors l'histoire comme « une composante de notre conscience critique de nous-mêmes²⁷ ». Cependant, cette conception d'une histoire encore utilisée comme argument métapolitique interpelle dans la mesure où elle risque de créer une réalité politique en forme de trompe-l'œil²⁸.

II – Les origines de l'Europe

De tout temps, de toute civilisation, les hommes ont cherché à se référer à un passé glorieux, à des aïeux de grand renom, à des mythes fondateurs. Ce fut le cas pour la Rome antique avec l'importance attribuée à la *gens*²⁹ et aux ancêtres illustres³⁰, ce fut le cas pour les Capétiens et les Valois en France avec la figure de saint Louis³¹. Il semble que ce soit encore le cas aujourd'hui dans le cadre du processus de la construction européenne, au vu du nombre sans cesse croissant de monographies ou d'articles consacrés à l'histoire de l'Europe³².

Deux exemples retenus parmi tant d'autres illustrent cette quête des origines. L'un fait remonter la genèse d'une conception *géopolitique* de l'Europe

27. M. McDONALD, *op. cit.*, pp. 83-85.

28. H. SCHNEIDER, « Dimensions du fondement historique et culturel de l'identité européenne », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions ...*, *op. cit.*, p. 15.

29. Notamment les propos que Suétone attribue à César lorsqu'il prononce l'éloge funèbre de sa tante depuis la Tribune aux harangues. *Et in amitae quidem laudatione de eius ac patris sui utraque origine sic refert* : « Amitae meae Iuliae maternum genus ab regibus ortum, paternum eum diis immortalibus coniunctum est. Nam ab Anco Marcio sunt Marcii Reges, quo nomine fuit mater ; a Venere Iulii, cuius gentis familia est nostra. Est ergo in genere et sanctitas regum, qui plurimum inter homines pollent, et Caerimonia deorum, quorum ipsi, in potestate sunt reges ». SUETONE, *Vies des douze Césars*, César, vi.

30. Voir à cet égard le souvenir des grands hommes que Virgile rappelle dans les Géorgiques. *Haec genus acre uirum, Marsos pubem que Sabellam assuetumque malo Ligurem Volcosque uerutos extulit ; haec Decios, Marios, magnosque Camillos, Scipianos duos bello et te, maxime Caesar, qui nunc extremis Asiae iam uictor inoris imbellem avertis Romanis arcibus Indum*, VIRGILE, *Géorgiques*, II, pp. 167-171.

31. Pour ne citer que lui, l'excellent J. LE GOFF, *Saint Louis*, s. I., 1996.

32. Entre autres F. DELOUCHE (dir.), *Histoire de l'Europe*, Paris, Hachette, 1997 ; J. CARPENTIER et F. LEBRUN (dir.), *Histoire de l'Europe*, Paris, Armand Colin, 1990 ; E. BRULEY et E. H. DANCE, *Une histoire de l'Europe*, Leyde, Sythoff, 1960 ; C.-O. CARBONELL, D. BILOGHI et al., *Une histoire « européenne » de l'Europe. Mythes et fondements (des origines au x^v siècle)*, Toulouse, Colloque, 1999 ; D. DE ROUGEMONT, *Vingt-huit siècles d'Europe : la conscience européenne à travers les textes : d'Hésiode à nos jours*, Etrépyilly, coll. Esprit, 1990 ; P. CHAUNU, *La civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaud, 1966, (Les grandes civilisations, 5).

à la Grèce classique de Hérodote en passant par la Rome augustéenne de Horace et Ovide³³, l'autre aux VII^e-XI^e siècles des Carolingiens³⁴.

Par manque de connaissance du grec classique, l'analyse de l'utilisation que, entre autres, Hérodote fit du concept *Europa* dans ses *Histoires*, mais aussi la manière dont nos contemporains peuvent – ou veulent – les lire aujourd'hui ne sera pas abordée ici. Ces quelques lignes proposent une brève réflexion critique de la façon dont ont été abordés les écrits de Ovide et Horace. La recherche des occurrences du terme *Europa* (et ses variantes) par le BTL –1³⁵ dans la littérature latine antique, fait ressortir chacun des usages de ce terme chez ces deux auteurs. S'agissant de Ovide, on recense sept emplois explicites du terme : un dans les *Amores*³⁶, un dans l'*Ars amatoria*³⁷, un dans les *Epistulae Heroidum*³⁸, et quatre dans les *Métamorphoses*³⁹. Une évocation indirecte est également présente dans les *Fastes*⁴⁰. Quant à Horace, trois vers de ses *Odes* font référence à l'Europe⁴¹. À la lecture de ces textes, il semble difficile de retenir, avec Odile Watel de Croizant, l'hypothèse d'un usage idéologique ou

33. Lire à ce sujet O. WATEL DE CROIZANT, « Les représentations de l'enlèvement d'Europe », in *Héros, valeurs et symboles de l'Europe. Actes des conférences et séminaires de la Chaire Glaverbel de Sociétés et Civilisations européennes, année académique 1996-1997, 1998*, Louvain-la-Neuve, pp. 55-57.

34. P. RICHÉ, *Les Carolingiens. Une famille qui fit l'Europe*, Paris, Hachette, 1983.

35. *Bibliotheca Teubneriana Latina*, CETEDOC-TEUBNER-BREPOLS. Il s'agit d'un thésaurus électronique recensant le vocabulaire latin depuis ses origines archaïques jusqu'au V^e siècle p. C. n. L'auteur tient à remercier le professeur Paul Tombeur et son équipe du CETEDOC (Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve) pour l'accueil amical qui lui a été réservé dans leur service.

36. OVIDE, *Les amours*, Lib. II, 12, 15 : *Nec bellist nova causa mei : nisi rapta fuisset / Tyndaris, Europae pax Asiae que foret ; / Femina silvestris Lapithas populum que biforment / Turpiter adposito vertit in arma mero : / Femina Troiano iterum nova bella movere /*

37. OVIDE, *L'art d'aimer*, Lib. I, 321 : *Paelicibus quotiens placavit numina caesis / Atque ait exta tenens 'ite, placete meo!' / Et modo se Europen fieri, modo postulat Ion, / Altera quod bos est, altera vecta bove. /*

38. OVIDE, *Les Héroïdes*, 4, 53 : *Forsitan hunc generis fato reddamus amorem, / Et Venus ex tota gente tributa petat : / Iuppiter Europen primast ea gentis origo / Dilexit, tauro dissimulante deum ; /*

39. OVIDE, *Métamorphoses*, Lib. V, 648 : *Iam super Europen sublimis et Asida terram / vectus erat iuvenis : Schythicas advertitur oras / ; OVIDE, Métamorphoses, Lib. VI, 104 : Maeonis elusam designat imagine tauri / Europam : verum taurum, freta vera putares ; / ipsa videbatur terras spectare relictas / et comites clamare suas tactum que vereri / adsilientis aquae timidas que reducere plantas. / ; OVIDE, Métamorphoses, Lib. VIII, 23 : *Noverat ante alios faciem ducis Europaei, / plus etiam, quam nosse sat est. Hac iudice Minos, / seu caput abdiderat cristata casside pennis, / in galea formosus erat ; seu sumpserat aere / fulhentel clipeum, clipeum sumpsisse decebat ; / ; OVIDE, Métamorphoses, Lib. VIII, 120 : *hac quoque si prohibes et nos, ingrato, relinquis, / non genetrix Europa tibi est, sed inhospita Syrtis / Armaniae tigres que austro que agitata Charybdis! /***

40. OVIDE, *Les Fastes*, Lib. V, 616-617 : *Taurus init caelum ; te Sidoni, Iuppiter implet / Parsque tuum terrae tertia nomen habet. Il s'agit de la référence à laquelle Odile Watel de Croizant fait allusion dans son article : O. WATEL DE CROIZANT, op. cit., pp. 55-57.*

41. HORACE, *Odes*, Lib. III, 3, 45 : *Horrenda late nomen in ultimas / extendat oras, qua medius liquor / secernit Europen ab Afro, / qua tumidus rigat Nilus. / ; HORACE, Odes, Lib. III, 27, 25 : *sic et Europe niveum doloso / credidit tauro latus et scatentem / beluis pontum medias que fraudes / palluit audax. / ; HORACE, Odes, Lib. III, 27, 57 : *vilis Europae, pater urget absens, / quid mori cessas ? /***

politique du terme Europe, même après décryptage d'un langage qui serait imagé ou symbolique. Tout au plus y verra-t-on une notion géographique ou un rappel mythologique selon les cas. Cette trop rapide analyse est présentée sous réserve de l'avis autorisé des philologues classiques spécialistes de ces textes. Il convient en outre de rappeler que l'enquête menée par Odile Watel de Croizant porte sur deux auteurs et onze occurrences alors que la recherche sur le BTL-1 renseigne 353 références explicites chez plus de 50 auteurs latins antiques. Une rapide analyse révèle par exemple que les très nombreuses utilisations chez Pline et Tite-Live sont exclusivement d'ordre géographique ou historique⁴². Que dire alors de l'absence de référence à l'Europe dans le *De bello Gallico* de César, pourtant grand stratège et *chef d'État*, sinon que ce concept n'était vraisemblablement pas compris comme politique. La rigueur scientifique voudrait que cette question soit approfondie en passant l'ensemble de ces références au crible de l'analyse.

Cette brève réflexion trouve cependant un début de confirmation dans une étude que Jean-Baptiste Duroselle a développée sur cette question. L'historien français présente en effet une compréhension géographique ou mythologique/historique de l'usage du terme *Europe*, guère plus. Considérant la période grecque du point de vue littéraire, il propose une conception géographique de l'Europe limitée à une partie de la Grèce continentale d'abord (chez Hésiode), puis recouvrant l'ensemble du continent connu à l'époque, soit des limites floues du Nord au Don et à la mer d'Azov ainsi qu'à l'Égée (chez Hérodote). Il existait donc des Grecs géographiquement européens tandis que d'autres étaient qualifiés d'asiatiques. La Grèce classique était un agrégat de cités-États dont les membres se définissaient d'abord comme citoyens. Plus ponctuelle (en cas de conflit, par exemple durant les guerres médiques) mais plus large, une notion de collectivité hellénique se définissait par rapport aux *barbaroi* (initialement ceux qui ne parlent pas bien, par extension, étrangers appartenant à des civilisations moins brillantes ne connaissant pas la démocratie). Le clivage se faisait donc entre Grecs (européens ou asiatiques) et barbares (européens ou asiatiques) et non entre Européens et Asiatiques. Il apparaît à la lumière de cette analyse que les Grecs se définissaient comme supérieurs par rapport aux autres, mais que ceux-ci fussent européens ou asiatiques, cela ne semble pas leur avoir paru déterminant⁴³.

Du côté romain, la conquête s'est opérée selon le centre de gravité alors en vigueur : la Méditerranée. Le citoyen romain se percevait uniquement comme membre de la *Res Publica* face au reste du monde. Il n'y avait pas, au-delà des possessions romaines, de zone intermédiaire avec laquelle aurait existé une certaine solidarité. Si au I^{er} siècle p. C. n. la *caput mundi* se parait d'une aura de supériorité face aux provinces orientales, un siècle plus tard,

42. PLINE L'ANCIEN, *Histoire naturelle* ; TITE LIVE, *Histoire romaine*. Les occurrences explicites chez ces deux auteurs représentent, pour chacun d'eux, plus de 10 % du total livré par le BTL-1.

43. J.-B. DUROSSELLE, *L'idée d'Europe dans l'histoire*, Paris-Milan, Denoël, 1965, (*Europa Una*), pp. 29-34.

l'intégration était pleinement réalisée sur base d'un réseau de *civitates* garantes d'une administration forte⁴⁴.

À propos des Carolingiens, l'analyse qui voudrait que « alors s'est réalisée une première forme d'unité européenne, une première civilisation européenne à partir de quoi est née l'Europe médiévale⁴⁵ », demande peut-être d'être revue avec un peu moins d'enthousiasme. Retenir, entre le VII^e et le XI^e siècles, qu'une « action politique, culturelle, spirituelle des laïcs et des ecclésiastiques a permis les conditions de la création du premier ensemble européen qui va de l'Atlantique à la Vistule et à la plaine Danubienne⁴⁶ » recèle sans doute une part de vérité dans la mesure où les Carolingiens ont, comme d'autres acteurs historiques, posé les jalons d'un *certain* devenir pour une *certaine* entité géographique. Mais de là à réécrire une *hagiographie* de cette dynastie, de là à voir Charlemagne comme un fondateur de l'Europe et assimiler la *Res Publica Christiana* à l'idée d'Europe, le raisonnement est sans doute exagéré. Exagéré car ce *pater Europae* souvent cité ne doit vraisemblablement pas être perçu comme l'initiateur d'un projet politique bien arrêté. Il serait plus exact de lui reconnaître un pragmatisme dépourvu de toute velléité politique en rapport avec une idée européenne, sans lui refuser cependant le statut symbolique que d'aucuns veulent lui prêter. Si l'on doit lui reconnaître un legs – mais entre héritage et genèse, la nuance est de taille – ce serait d'avoir développé son administration en lui conférant cette souplesse institutionnelle ménageant l'unité dans la diversité. Quant aux successeurs de Charlemagne, la recherche historique récente voit dans la période durant laquelle ils ont régné, l'émergence d'une dimension capitale pour l'Europe : l'apparition d'une multiplicité d'États et de peuples qui restera stable ainsi que l'extension vers le Nord de la Chrétienté. Cependant, définir si cette phase a été guidée par un ou des programmes précis est une autre question, car il ne semble pas qu'il s'agisse là d'une idée-force qui ait animé les acteurs de l'époque⁴⁷.

III – Europe, déterminisme et altérité

Certains propos à tout le moins enthousiastes émanant de théoriciens ou de *bâtisseurs* de l'Europe illustrent une vision que l'on pourrait qualifier de *déterministe* du cours de la construction européenne. L'exemple de cette préface de Jean Monnet mérite une lecture attentive.

Depuis des siècles, il y avait une culture et une civilisation communes des pays d'Europe. [...]

44. J.-B. DUROSELLE, *op. cit.*, pp. 38-39.

45. P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 10. Cette idée est présentée également dans E. DU REAU, *L'idée d'Europe au XX^e siècle*, Bruxelles, Paris, Ed. Complexe, 1996, (Questions au XX^e siècle), pp. 21-22.

46. P. RICHÉ, *op. cit.*, p. 10.

47. Le lecteur trouvera les développements complets auxquels cette analyse est empruntée dans J.-B. DUROSELLE, *op. cit.*, pp. 52-57 ainsi que chez K. MALETKE (dir.), *Imaginer l'Europe*, Paris, Belin, 1998, (Europe & Histoire), pp. 11-16.

L'Europe a été pendant des siècles le centre de la culture du pouvoir et de la domination universels. Si les pays d'Europe avaient été sages [...], ils auraient cherché, tout en conservant les caractéristiques nationales que des siècles passés et des conditions géographiques avaient forgées, à organiser pacifiquement leur action commune ; mais ils cherchèrent ou la sécurité nationale absolue ou la domination.

[...]

A part les privilégiés, les peuples vivaient, il y a trois cents ans, comme vivaient les hommes il y a mille ans. Leurs conditions ont été changées, non pas seulement par la participation grandissante des peuples à la conduite des affaires publiques, mais par les progrès de la science qui mettaient à leur disposition des facilités de vies inconnues depuis toujours.

[...] Cette attraction naturelle des hommes les uns envers les autres au cours des siècles passés était freinée par ceux qui les gouvernaient et recherchaient pour leurs pays ou eux-mêmes la puissance et la gloire (*sic*), qui souvent n'étaient atteintes que par les sacrifices imposés aux peuples.

Et ainsi, l'histoire des nations européennes s'est poursuivie au cours des siècles, de culture et de domination, jusqu'à ce que cet esprit de supériorité, dressant les peuples les uns contre les autres, écartant la civilisation, ait mené les pays d'Europe près de leur perte.

Alors, [...] les peuples d'Europe ont compris que leurs divisions nationales étaient depuis longtemps périmées. Ils ont pris conscience que pour résoudre leurs problèmes [...] ils devaient s'unir, rejetant les sentiments de nationalismes exacerbés qui les avaient conduits à leur perte.

Cette prise de conscience s'est traduite par leur volonté de «faire» l'Europe [...]

Et ainsi graduellement se construiront les Etats-Unis d'Europe.

[...] ⁴⁸

Au fil de ce texte, les peuples paraissent évoluer irréversiblement d'un état *primaire* sans Europe à un stade *supérieur* basé sur une solidarité européenne. Sans vouloir paraphraser Jean Monnet et trahir sa pensée, il ne serait peut-être pas exagéré de résumer son propos en disant qu'il décrit à grands traits une longue évolution partant des sociétés de chasseurs-cueilleurs pour aboutir à l'*homo europaeus*.

Or, rien ne dit que le mouvement de construction actuel est voué à perdurer indéfiniment. Comme on pourrait l'extrapoler de l'exemple des utopiques *Fraternités* de Jacques Attali⁴⁹, rien ne dit non plus que d'autres

48. Préface de Jean Monnet à l'ouvrage de J.-B. DUROSELLE, *op. cit.*, pp.11-13.

49. J. ATTALI, *Fraternités. Une nouvelle utopie*, Paris, Fayard, 1999.

systèmes ou concepts n'auraient pu être envisagés en tant qu'élément fédérateurs à un niveau supranational. Il faut bien admettre que l'homme spectateur est, et reste, tributaire des limites que sa condition humaine lui impose dans l'appréhension du devenir des sociétés. Le phénomène des États chrétiens d'Orient illustre bien ce propos. Entre le dernier tiers du XI^e et le XIV^e siècle – sans tenir compte du Royaume de Chypre –, les Croisés, à la faveur de leur marche vers Jérusalem ont enlevé, conquis, organisé et administré les territoires que l'on sait. Royaume de Jérusalem, Comté de Tripoli, Principauté d'Antioche, Comté d'Edesse et Royaume de petite Arménie, autant de places fortes qui font écho à la mémoire de ceux qui les ont enlevées : Godefroi de Bouillon, Raymond de Saint-Gilles, Bohémond de Tarente, Baudouin de Boulogne. Il ne s'agit pas de discuter ici du phénomène des Croisades et du choc qu'il occasionna entre les deux cultures, il s'agit plutôt de faire remarquer que le recul de l'histoire permet de prendre directement conscience de la finitude de ces créations. Si tel est notre privilège d'observateur extérieur, il est cependant permis de se demander comment les contemporains du phénomène le percevaient. À leur estime, ne s'agissait-il pas d'un phénomène inévitable et éternel ? Cette problématique devrait être davantage développée, mais la lecture de chroniqueurs comme *le pseudo Graindor de Douai*, semble bien indiquer que, dans le contexte qui vit naître les Croisades, lourd de sens politique, religieux, économique, le phénomène ait été vécu comme tel⁵⁰.

Peut-être plus encore qu'une conception déterministe, se pose le problème de la définition d'une identité et d'une culture exclusivement européennes. En effet, cette démarche est un exercice de style périlleux par les concepts et les implications qu'elle sous-tend. L'accent est mis ici sur la donne culturelle, mais il convient de ne pas oublier le florilège de critères économiques, sociaux, politiques, ou encore philosophiques qui rendent le champ d'investigation extrêmement diversifié, compliquant à plaisir l'analyse en entremêlant joyeusement leurs interactions⁵¹. Deux exemples illustrent ce propos. Le premier est le thème de cette fameuse *Europe des cathédrales* qui recouvre les champs religieux, politique ou encore architectural ; le second celui de *l'Europe de la démocratie* qui demande une compréhension politique, historique, sociologique mais aussi philosophique... Plus encore, il n'est pas toujours évident pour l'observateur attentif de faire la part des choses entre telle valeur qui caractériserait l'identité européenne (la démocratie ou l'humanisme, par exemple) et telle structure qui constituerait une sorte de legs culturel (les universités ou les monastères). Ou, pour le dire autrement, il importe de se

50. D. REGNIER-BOHLER (dir.), *Croisades et pèlerinages. Récits, chroniques et voyages en terre sainte ; XII^e – XVI^e*, Paris, PUF, 1997.

51. Pour s'en rendre compte, voir N. TOUSIGNANT (dir.), *Europe(s) en mutation(s) et identité européenne. Contributions au séminaire de recherche de l'Institut d'études européennes. Année académique 1996-1997*, Louvain-la-Neuve, 1998, 183 p. ; et N. TOUSIGNANT (dir.), *Les identités de l'Europe : repères et prospective. Actes du colloque tenu à Louvain-la-Neuve, le 9 mai 1996*, Louvain-la-Neuve, 1998, 157 p. Une bonne présentation succincte dans Th. JANSEN, « L'identité européenne et/ou l'identité de l'Union européenne », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions...*, op. cit., pp. 29-39.

garder d'une confusion entre les valeurs fondatrices d'une identité et les structures qui définissent une culture participant de cette même identité. Cette courte digression explique les précautions déployées par les auteurs les plus consciencieux lorsqu'ils dissertent de l'identité européenne, chacun déminant le terrain en posant les balises d'usage.

Les éléments qui reviennent le plus régulièrement dans ce genre de démarche sont l'humanisme, la démocratie, le christianisme, l'héritage gréco-romain, le réseau d'universités ou des monastères, la prééminence des réseaux urbains ou encore plus interpellant, l'Europe du blé⁵². Sur base de ces critères, différents schémas de représentation ont été retenus qui, avec leurs nuances particulières, convergent tous vers une même mise en scène des sources de l'identité européenne. Les uns retiennent la rencontre de l'héritage antique avec le monde germanique à travers le filtre catalyseur du christianisme, faisant émerger au Moyen Âge un *monde européen* immédiatement conscient de cette unité⁵³. Les autres résument le phénomène en une simple équation : Rome + Athènes + Jérusalem⁵⁴. Sans même vouloir entrer dans le détail pour débattre de la pertinence de chacun de ces *axiomes*, il est permis de rappeler la nécessité d'une compréhension plus globale des interactions culturelles. La transmission du savoir dans les universités, le développement du monachisme, l'art roman ou gothique, l'humanisme sont-ils vraiment et typiquement européens ? Peut-être pas uniquement. La lecture de philosophes spécialisés dans l'étude des anciens, la rencontre de spécialistes du monde arabe ou extrême-oriental est particulièrement éclairante à ce sujet⁵⁵.

En voulant se doter d'une identité, l'Europe énonce aujourd'hui fondamentalement le problème de sa propre définition mais, partant, elle pose aussi la question de l'identification de l'*Autre* et de sa relation avec lui⁵⁶. Or cette relation s'est presque toujours définie sur un mode de *défiance*, en *réaction*, en *opposition*. De fait, le rapport traditionnel sur lequel l'Europe a construit ses relations se base notamment sur une rupture entre Occident et Orient⁵⁷. Les origines du chantier européen, marquées par de douloureux souvenirs et les bouleversements nés de la Seconde Guerre mondiale illustrent cette image d'une Europe ne voulant pas être assimilée à l'*Autre*⁵⁸.

52. On retrouvera ces analyses, entre autres, dans E. DU REAU, *op. cit.*, pp. 17-40 ; C.-O. CARBONELL, D. BILOGLI *et al.*, *op. cit.*, pp. 31-100 ; H. MENDRAS, *L'Europe des européens*, Paris, Gallimard, 1997, pp. 9-108.

53. T. JANSEN, *op. cit.*, pp. 30-32.

54. Paul Valéry, cité par C.-O. CARBONELL, D. BILOGLI *et al.*, *op. cit.*, p. 51.

55. L'auteur tient à exprimer ses plus vifs remerciements à MM. les professeurs Zanetti (Université catholique de Louvain/Louvain-la-Neuve) et Koshima (Université de Risscho-Japon et professeur invité à l'Institut d'études européennes de l'Université catholique de Louvain) pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé durant les entretiens préparatoires à cette réflexion ainsi que pour les pistes qu'ils ont déblayées dans des domaines qui dépassaient le cadre de ses connaissances.

56. B. ETIENNE, « L'Europe et l'Islam », in J. LENOBLE et N. DEWANDRE (dir.), *L'Europe au soir du Siècle. Identité et démocratie*, Paris, Esprit, 1992, p. 233.

57. B. ETIENNE, *op. cit.*, p. 234.

58. Voir notamment D. DE ROUGEMONT, « Lettre ouverte aux Européens », in P. ORY, *L'Europe ? L'Europe*, Paris, Omnibus, 1998, p. 729.

Or, de manière très objectivable, bon nombre de critères retenus relèvent fondamentalement d'un héritage commun à d'autres cultures, d'autres civilisations. Le propos de cette étude n'est pas de se lancer dans une fastidieuse énumération de faits historiques, mais d'énoncer quelques objections en écho aux notions présentées plus haut. Le monde arabe a lui aussi développé ses centres de savoir et d'excellence ; Bagdad fut un foyer littéraire, philosophique et culturel florissant. Le phénomène de sédentarisation avec ses corollaires (culture, élevage, écriture, céramique) est apparu bien plus à l'Est que le traditionnel centre de gravité habituellement attribué à *notre Europe*⁵⁹. Il en est de même pour le phénomène urbain qui n'a pas attendu de devenir européen pour donner de grands noms comme Ninive, Ugarit, Uruk, Suse⁶⁰, etc. S'appropriier l'héritage exclusif des architectures romanes ou gothiques est un raccourci saisissant devant la somme de filiations, de transmissions, d'échanges que supposent ces styles⁶¹. Enfin, il convient de ne pas oublier que le christianisme plonge ses racines dans le judaïsme⁶², que la patrie biblique d'Abraham se trouvait en Basse Mésopotamie et que le monachisme trouve ses origines dans le cénobitisme copte.

D'où l'importance de repenser la relation à l'*Autre* comme un regard qui se tourne vers lui⁶³. Opposer une civilisation européenne occidentale à l'altérité « paraît constitutif d'une coupure active dans l'imaginaire occidental mais pas dans la réalité⁶⁴ ». Des penseurs comme Amin Maalouf, rappellent combien les Croisades constituèrent un creuset extraordinairement fécond par lequel les chrétiens apprirent beaucoup plus des Arabes (ou des Turcs seldjoukides) que l'inverse⁶⁵. Bruno Etienne n'a-t-il pas raison en écrivant que l'Islam et le Proche-Orient participent de l'Occident – textuellement *sont en Occident* – grâce à « Bagdad, ses poètes et ses savants, mais aussi grâce à Cordoue et Maimonide, Ibn Toufayii, Ibn Baja ou al-Razi et tous les médecins, rationalistes, mystiques juifs, arabes et musulmans ⁶⁶ » ? Les propos de Ingmar Karlsson sont exemplatifs de cette volonté d'ouverture lorsqu'il écrit qu'à son estime, si l'identité européenne trouve ses racines dans les civilisations grecque et romaine, alors elles sont davantage méditerranéennes, avec d'importantes réminiscences en Afrique, Asie mineure, Moyen-Orient. À l'évidence, il est plus qu'important de refuser une démarche *européocentriste* d'appropriation

59. J. GUILAINE, *Les premiers paysans du monde. Naissance des agricultures*, Paris, Editions Errance, 2000.

60. Cités mésopotamiennes bien connues pour les civilisations qui s'y sont développées.

61. H. E. KUBACH, *Architecture romane*, Paris, Gallimard, 1992, (Histoire de l'Architecture) ; L. GRODECKI, *Architecture gothique*, Netherland, Zutphen, 1994, (Histoire de l'architecture).

62. I. KARLSSON, « Comment exprimer aujourd'hui et demain l'identité européenne ? », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions ...*, op. cit., p. 69. Même si « il a déjà assez de mal à accepter ses origines juives » : B. ETIENNE, op. cit., p. 239.

63. E. KORTALS ALTES, « Qu'est-ce que l'identité européenne ? Pourquoi une identité européenne ? Où la trouver ? », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions ...*, op. cit., p. 55.

64. B. ETIENNE, op. cit., p. 239.

65. À cet égard, il n'est pas inutile de se rafraîchir agréablement la mémoire en relisant A. MAALOUF, *Les Croisades vues par les Arabes*, Paris, J. C. Lattès, 1983.

66. B. ETIENNE, op. cit., p. 240.

d'éléments culturels qui définiraient notre civilisation de manière exclusive à l'*Autre*, risquant ainsi de voir le bassin méditerranéen devenir un fossé rejetant le sud et le sud-est et menant à une situation de discrimination culturelle⁶⁷.

Car, en définitive, l'attitude amenant l'Europe à se parer de critères culturels qu'elle aura bien voulu retenir, participe de ce jeu d'identité où le sujet se regarde dans son interlocuteur comme dans un miroir. Edy Korthals Altes, ancien ambassadeur des Pays-Bas, rappelle que l'Europe est aussi la personnification d'un des plus gros pollueurs du monde, d'un des plus gros consommateurs en énergie, d'un taux de chômage croissant ou encore d'une dégradation du niveau et de la qualité de l'enseignement. Comme le disait un bon connaisseur du monde chrétien oriental, « demandez à un musulman de définir en un mot l'Europe et il vous parlera de décadence⁶⁸ ». Entre la manière dont l'Europe décline son identité et la façon dont elle est perçue, il y a parfois un abîme de différence⁶⁹.

Annonçant le paradoxe d'une identité à la fois singulière et universelle, Victoria Camps veut intégrer l'*Autre* dans le rapport à l'Europe. Elle postule que l'Europe, bien que contrainte à l'universel par respect pour son passé, ne trouvera son identité que dans une attitude critique face à ses traditions ainsi que dans une ouverture constante aux apports externes. Si cette identité doit donc se définir sur base d'universaux de la morale, elle se doit aussi de reconnaître les différences extérieures et profiter de ces dernières afin d'enrichir ses partenaires en même temps qu'elle s'enrichit elle-même. Deux attitudes importantes sont ici mises en évidence, la démarche critique et la modestie devant cette enquête aux sources de sa propre mémoire, car elles seules permettent de repenser les raisons qui « font de cet héritage une fiction qui ne servira jamais à maintenir la paix ni à assurer le respect de la dignité de la personne⁷⁰ ». L'importance de cette démarche critique dans la relation à autrui est également mise en évidence par Jacques Lenoble lorsqu'il souligne que l'identification à travers le calque d'un certain système de valeurs devrait se faire selon un processus d'apprentissage historique qui exprimerait une volonté de fonder un *vivre ensemble* sur une perception critique de nos traditions. Reprenant la pensée de Paul Ricoeur dans ce rapport critique de soi aux autres, il rappelle que « rien ne peut résulter si chaque partie prenante n'admet pas que d'autres universels en puissance sont enfuis dans des cultures tenues pour exotiques⁷¹ ».

L'une des difficultés dans la compréhension et l'intégration de cette identité tient peut-être également au paradoxe évoqué ci-dessus. En effet, tout en voulant se définir comme particulière, c'est-à-dire distincte, cette identité

67. I. KARLSSON, *op. cit.*, pp. 69-75.

68. Entretien avec le professeur Zanetti, Louvain-la-Neuve, mai 2000.

69. E. KORTALS ALTES, *op. cit.*, p. 56.

70. V. CAMPS, « L'identité européenne, une identité morale », in J. LENOBLE et N. DEWANDRE (dir.), *L'Europe au Soir ...*, *op. cit.*, pp. 100-104.

71. P. RICOEUR, *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990, pp. 335-336, cité par J. LENOBLE, « Penser l'identité et la démocratie en Europe », dans J. LENOBLE et N. DEWANDRE (dir.), *op. cit.*, p. 304.

serait pratiquement vouée – ou se voudrait telle ? – au statut d'universalité en regard du fonds historique dont elle se prévaut. C'est ce que Victoria Camps soulève de manière implicite lorsqu'elle postule que, sur base d'une histoire faite d'une perpétuelle quête de valeurs *prétendument universelles*, l'identité européenne ne peut être qu'une identité morale fondée sur la démocratie et les droits de l'homme⁷². Reprenant Husserl tout en le nuancant, Jacques Lenoble résume fort bien le problème en rappelant que « l'Europe a un fondement « spirituel » qui prend racine sur le sol grec de la philosophie ». Partant, elle « serait la gardienne d'une forme spécifique d'universel qui ne se confond ni avec le monothéisme chrétien ou musulman [...], ni avec aucune des autres formes d'universel que se sont partagées l'espace et l'histoire des hommes : l'universel de la pensée et du droit qui a pris naissance à Athènes⁷³ ». Les exemples sont d'ailleurs nombreux où l'on voit l'Europe jouer le rôle d'une *lux mundi*⁷⁴. Cette notion d'universalité invite une fois de plus à se tourner vers l'Autre puisque, devant une Europe qui se voudrait vecteur de valeurs universelles, peut-être convient-il de se demander, à l'instar de Bruno Etienne lorsqu'il parle de la démocratie, si ces valeurs sont crédibles et acceptables aux yeux du reste du monde telles que définies par des Européens⁷⁵.

Avant d'en terminer, deux remarques doivent encore être formulées. La première, est que, comme le signifie Heinrich Schneider, vraisemblablement personne n'est en mesure de proposer une réponse définitive à la question de l'identité européenne. *Cerner* cette dernière implique « un effort constant de prise de conscience intellectuelle de ses composantes, effort qui doit se concrétiser par un dialogue et un discours au travers duquel nous nous exposons aux impacts de ce qui nous touche⁷⁶ ». Si l'auteur ne fait qu'évoquer très brièvement les acquis extra-européens, la formule met bien en évidence cette notion d'une identité toujours en devenir, jamais figée, toujours en quête de rencontre, si chère à Amin Maalouf⁷⁷. Bien que les conclusions qu'il en tire quant à l'apport du culturel ne rencontrent pas la logique de cette étude⁷⁸, la théorie d'André Bertin la rejoint cependant lorsqu'il affirme que la formation d'une *identité procédurale* – c'est-à-dire constamment reformulée dans le cadre d'une discussion démocratique – obéit à des « processus multiples et fragiles liés à la tension dialectique entre passé et présent, la mémoire se constituant

72. V. CAMPS, *op. cit.*, p. 100.

73. J. LENOBLE, « Penser l'identité ... », *op. cit.*, pp. 294-295.

74. « Dans cet environnement incertain, la construction européenne est incontestablement un point de référence, un facteur de stabilité. » Citation de Jacques Delors dans le texte préfaçant J. LENOBLE et N. DEWANDRE (dir.), *L'Europe au soir...*, *op. cit.*, p. 5.

75. B. ETIENNE, *op. cit.*, p. 232. Carlos Alonzo Zaldivar attribue un divorce de valeurs Nord/Sud à cette vision qui voudrait que le retard du Sud soit dû au fait qu'il n'adopte pas notre mode de vie. C. A. ZALDIVAR, « Parentés latines, héritages méditerranéens », in J. LENOBLE et N. DEWANDRE (dir.), *L'Europe au soir...*, *op. cit.*, p. 232.

76. H. SCHNEIDER, *op. cit.*, p. 18.

77. « L'identité n'est pas donnée une fois pour toutes, elle se construit et se transforme tout au long de l'existence », A. MAALOUF, *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998, p. 33.

78. A. BERTIN, « Identité européenne, une ou multiple ? Réflexion sur les processus de formation de l'identité », in J. LENOBLE et N. DEWANDRE (dir.), *op. cit.*, pp. 82 et 87.

par sédimentations successives d'informations et étant constamment restructurée en fonction d'informations nouvelles⁷⁹ ».

La deuxième et dernière remarque est une sorte de corollaire de cette dimension évolutive de l'identité européenne. Contrairement à André Berten lorsqu'il affirme qu'aucune identité ne doit se comprendre comme conçue de manière naturelle, peut-être faut-il, au contraire, réaliser que, justement parce qu'elle est fuyante, toujours évolutive, il ne sert à rien de vouloir absolument la cataloguer. L'intégration européenne en tant que phénomène de prise de conscience de l'*Autre* doit se faire de manière naturelle, selon une évolution lente et patiente, qui elle seule permettra l'émergence d'une opinion *publique* européenne⁸⁰. Ainsi, mieux que vouloir *définir* ou *construire*⁸¹ cette identité, les acteurs de la construction européenne devraient la *comprendre*, la *cerner* mais surtout la laisser se former au fil du temps et des expériences⁸². Le mouvement de solidarité sociale qui s'est créé à l'échelle européenne lors des tristes événements touchant l'usine Renault Vilvorde en Belgique feront peut-être beaucoup plus pour l'identité européenne que beaucoup de discours et de théories. Une maturation *naturaliste* est certainement préférable à une démarche *fonctionnaliste* qui proposerait, à terme, une identité préparée tel un pot-au-feu dans une vaste marmite, assaisonnée d'un peu de philosophie grecque, d'un soupçon de baroque italien, d'un filet de gouaille française, d'une pointe de surréalisme belge... bref, d'un peu de tout ce qui se ferait de mieux dans chaque tradition nationale ou serait perçu comme tel par les *a priori* habituels.

Conclusion

Alors que, en une bien triste chute, le rideau vient de tomber sur la réunion de Camp David, il est plus que jamais utile de rappeler avec Amin Maalouf combien les notions d'identités peuvent être *meurtrières*. Pluralité pour un mot singulier, l'accent a suffisamment été mis sur l'obligation de ne plus se définir *par rapport* à l'*Autre* mais comme en *écho* à Lui, afin de rendre compte de cette richesse et de cette diversité, afin de valoriser cette *mitoyenneté entre identité et altérité*⁸³. En ces temps où des peuples revendiquent le droit à une terre en faisant appel à trois mille ans d'histoire, il est urgent de rappeler combien de fois cette Histoire a été écrite, réécrite, niée, détournée.

Une anecdote conclura cette brève analyse. Près de Narbonne, sur des parcelles plantées de vignes, un atelier de potiers gallo-romains ayant produit des amphores vinaires pendant plusieurs siècles a été fouillé durant 20 ans. Afin d'illustrer l'histoire du site, l'archéologue responsable du projet, directrice au CNRS, a fait réaliser un film qu'elle a intitulé *Les accoucheurs de racines*. Ce

79. A. BERTEN, *op. cit.*, p. 87.

80. I. KARLSSON, *op. cit.*, pp. 72-73.

81. A. BERTEN, *op. cit.*, p. 82.

82. I. KARLSSON, *op. cit.*, pp. 69-79.

83. C. LEJEUNE, « De la citoyenneté poétique à la citoyenneté européenne », in T. JANSEN (dir.), *Réflexions ...*, *op. cit.*, p. 107.

titre est particulièrement bien choisi car, implicitement, il est permis d'imaginer que la séquence jette les ponts entre les vigneron aujourd'hui propriétaires des parcelles et les potiers qui foulèrent le même sol il y a deux mille ans. Ce propos est noble car il soulève un coin du voile de la mémoire d'une région mais il ne le fait pas de manière exclusive, il invite à partager l'expérience. En cela, cet exemple illustre que, si l'individu a besoin d'une – ou de – mythologie(s), de points de référence à travers lesquels il peut se situer, ces derniers ne doivent en aucun cas établir un rapport de défiance ou de supériorité en regard de l'*Autre*. Bâtir une Europe qui se verrait enceinte d'une muraille culturelle⁸⁴ imperméable aux différences ne pourrait que mener au déplacement, à un niveau supranational – interensembles –, de conflits potentiels. Il est de notre responsabilité critique de ne pas accepter que la mémoire de notre passé creuse un fossé culturel, mais bien au contraire qu'elle participe réellement d'une *citoyenneté poétique*⁸⁵.

84. Cette notion de muraille est reprise par C. A. ZALDIVAR, « Parentés latines, héritages méditerranéens », in J. LENOBLE et N. DEWANDRE, *op. cit.*, p. 253.

85. C. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 99.